

**Comment débiter au niveau du codage et de l'encodage des
DI-RHM 4 ans après leur instauration ?
En 2 journées.**

Renseignements pratiques

<u>Dates</u>	Le 12 janvier 2012 et le 17 janvier 2012 de 9h30 à 16h
<u>Lieu</u>	C-Consult advice, avenue de la Closeraie 5 à 4000 Rocourt
<u>Prix</u>	160 euros
<u>Intervenante</u>	Fabienne Nicolas, chef de projet et consultante - C-Consult advice 15 années d'expérience hospitalière en tant que coordinatrice RIM & DI-RHM

Groupe cible

- Personnes **prenant une fonction au sein d'une cellule DI-RHM** souhaitant disposer des **pré-requis indispensables** dans cette matière.
- Personnes souhaitant **disposer des connaissances élémentaires au niveau des DI-RHM** : médecins et codeurs RHM, contrôleurs de gestion, cadres, ...

Contenu du module

Le déroulement des 2 journées permettra d'aborder les points suivants, élémentaires dans la compréhension des DI-RHM :

- 2006-2008 : **actualisation du RIM** (Résumé Infirmier Minimum) **en DI-RHM** (Données Infirmières du Résumé Hospitalier Minimum) : pourquoi ? Comment ? Quelles implications pour les hôpitaux ?
- **Notions conceptuelles** sur lesquelles reposent les DI-RHM : classifications internationales des interventions infirmières (NIC-NOC-NANDA), plans de soins, ...
- DI-RHM et **traçabilité des actes infirmiers dans le dossier patient**.
- **Terminologie et règles de base inhérentes** au scorage des DI-RHM : les domaines du RHM (Résumé Hospitalier Minimum), l'enregistrement des codes-items DI-RHM, l'enregistrement des données en personnel, la notion d'épisodes de soins, les unités concernées, la validation des interventions infirmières concernées, les modalités de scorage, ...
- **Règles de codage** - manuel officiel du SPF : les lignes directrices.
- **Finalités** des DI-RHM : SPF, utilisation interne, ...

- **Gestion institutionnelle du transfert** des données DI-RHM vers le porta-health du SPF.

Approche méthodologique envisagée

L'objectif de cette formation est de fournir **les outils élémentaires** permettant d'appréhender les DI-RHM en **s'appuyant sur les concepts légaux** parallèlement aux **réalités pratiques** des institutions.

L'accent sera mis sur :

- **l'apprentissage des concepts** et de la **terminologie** DI-RHM officiels ;
- **le transfert des connaissances théoriques par la mise en situation concrète** : analyse de cas sur base de dossiers réels de patients ;
- **l'échange et la discussion d'expériences** et de **conseils** pratiques et réalisables.

Remarque

L'accès à cette formation nécessite de **suivre les 2 journées de cours**.